

# COMMUNICATION : Tri des plastiques

---

Depuis l'ouverture de la déchetterie régionale, nous avons constaté que le tri des plastiques ne correspond pas aux prescriptions mise en place.

Suite aux premières évaluations du matériel récolté, la qualité est totalement insuffisante et la matière ne peut être valorisée ainsi.

Afin de pouvoir encore garantir la reprise gratuite de ces matières, nous devons absolument en améliorer le tri sélectif.

Pour rappel, nous distinguons les catégories suivantes : - Flaconnage

- Plastiques durs

- Films transparents propres

- Sagex (polystyrène expansé)

## Flaconnage :

**ACCEPTÉ :** bouteilles, flacons et autres emballages à bouchon, en plastique de diverses matières, ayant contenu :

- des denrées comestibles (lait, huile, vinaigre, ketchup, sauces, miel, etc.)
- des produits pour le corps ou le linge (savon, shampoing, lotions, gels douche, lessives, adoucissant, etc.)
- des produits d'entretien ménager sans classe de toxicité (détergents pour sols, vitres, inox, carrelages, WC, etc., alcool à brûler, eau déminéralisée, détartrants, etc.).

**A EXCLURE :** Les flaconnages, bouteilles ou tubes de couleur NOIRE ; ils sont illisibles par les tris optiques.

Tout produit portant une indication de toxicité doit être remis à la collecte des déchets spéciaux.

Il faut vider complètement les bouteilles et flacons recyclables et les rincer au besoin.

Les bouteilles à boissons en PET doivent rester dans la collecte de PET Recycling.

## Plastiques durs :

**ACCEPTÉ :** tous les plastiques durs au toucher : mobilier, jouets, caisses

**A EXCLURE :** Les objets de couleur NOIRE ; ils sont illisibles par les tris optiques.

Les parties en métal : elles doivent être démontées et mises à la ferraille. Sinon, l'objet doit être déposé comme déchet encombrant.

## **Films transparents propres en PE :**

**ACCEPTÉ :** Plastiques d'emballage, films rétractables, transparents, propres

**A EXCLURE :** Les films avec couleurs, impressions, étiquettes. Films alimentaires, barquettes.

**Sagex :** (polystyrène expansé)

**ACCEPTÉ :** Sagex d'emballage blanc et propre

**A EXCLURE :** Chips d'emballage, sagex de couleur, barquettes alimentaires, Styropor

A savoir que le recyclage de certaines de ces matières est coûteux. Toutefois, cela fait malgré tout sens au niveau écologique de séparer ces fractions des ordures ménagères. Le citoyen économise également sur le volume de ses déchets.

A noter que les bouteilles à boissons en PET doivent toujours être collectées selon les consignes de PET Recycling Suisse.

## **En revanche, ces plastiques doivent être incinérés :**

Tous les autres déchets en plastique non recyclables actuellement, en particulier :

- gobelets de yaourt, pots, terrines
- barquettes de viande, de fruits, de fromages, de boulangerie pâtisserie-confiserie
- vaisselle et couverts jetables, gobelets
- pots de plantes, cageots, cuvettes, boîtes et autres ustensiles
- sachets, films plastiques de couleur
- boîtes à œufs en plastique (celles en carton sont recyclables), conditionnements protecteurs de nourriture, d'objets ou d'appareils, etc.

Un manque de précision de notre part dans l'information et dans les instructions émises est certainement à l'origine de cette situation. C'est aussi dû à la phase d'introduction et l'adaptation de part et d'autre à de nouvelles consignes de tri, qui demande un peu de temps à être bien en place.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons pouvoir continuer à vous apporter satisfaction dans la gestion de vos déchets ménagers.

Récupération RG SA

La Direction